

# Feuille officielle

## Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods

Feuille Officielle No 9 - Vendredi 9 mars 2018



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3  
2520 La Neuveville  
www.neuveville.ch

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir:

#### Places à flot

##### Port Parcelle 139

Place no PAR-05 dim. de la place, 800 x 303 cm

##### Port Rousseau

Place no JJR-14, dim. de la place, 693 x 215 cm

Place no JJR-26, dim. de la place, 759 x 237 cm

Place no JJR-33, dim. de la place, 725 x 290 cm

Place no JJR-79, dim. de la place, 705 x 201 cm

Place no JJR-42, dim. de la place, 758 x 225 cm

Place no JJR-85, dim. de la place, 735 x 240 cm

Place no JJR-86, dim. de la place, 743 x 233 cm

##### Port Lessivier

Place no LES-03, dim. de la place, 657 x 198 cm

Place no LES-07, dim. de la place, 756 x 188 cm

Place no LES-24, dim. de la place, 748 x 194 cm

Place no LES-40, dim. de la place, 830 x 293 cm

##### Port Chavannes 1

Place no CH1-09, dim. de la place, 620 x 259 cm

Place no CH1-05, dim. de la place, 620 x 206 cm

##### Port La Gravière

Place no LAG-03, dim. de la place, 825 x 316 cm

#### Places à terre

##### Espace dériveurs

Place no ESP-02 dim. de la place, 499 x 250 cm

Place no ESP-04 dim. de la place, 505 x 250 cm

Place no ESP-06 dim. de la place, 511 x 250 cm

Place no ESP-11 dim. de la place, 526 x 250 cm

Place no ESP-12 dim. de la place, 529 x 250 cm

Place no ESP-17 dim. de la place, 544 x 250 cm

Place no ESP-19 dim. de la place, 527 x 250 cm

Place no ESP-33 dim. de la place, 500 x 250 cm

##### Place du Lac

Place no PLA-05 dim. de la place, 495 x 198 cm

Place no PLA-08 dim. de la place, 495 x 204 cm

Place no PLA-09 dim. de la place, 495 x 194 cm

Place no PLA-14 dim. de la place, 500 x 201 cm

Place no PLA-13 dim. de la place, 500 x 214 cm

Place no PLA-17 dim. de la place, 498 x 201 cm

Place no PLA-21 dim. de la place, 500 x 199 cm

Place no PLA-22 dim. de la place, 500 x 197 cm

Place no PLA-28a dim. de la place, 500 x 219 cm

Place no PLA-29 dim. de la place, 494 x 208 cm

Place no PLA-30 dim. de la place, 491 x 208 cm

Place no PLA-31 dim. de la place, 500 x 200 cm

Place no PLA-33 dim. de la place, 496 x 196 cm

Place no PLA-34 dim. de la place, 496 x 217 cm

##### Place Grenetel

Place no GRE-37 dim. de la place, 590 x 230 cm

Place no GRE-36 dim. de la place, 320 x 135 cm

Place no GRE-29 dim. de la place, 500x 200 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, **jusqu'au vendredi 16 mars 2018** à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville  
Service des ports  
Place du Marché 3  
2520 La Neuveville

Avec mention «place d'amarrage». Doit impérative-

ment figurer dans la demande: le **type d'embarcation**, à savoir (à voile, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau). **Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.**

Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service des ports par courriel à [ports@neuveville.ch](mailto:ports@neuveville.ch) ou par téléphone au 032/752 10 73.

Horaires d'ouverture: Mercredi et jeudi matin de 8h30-11h30.

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossé à la station de pompage du Vichon ou par Internet en suivant le lien suivant :

[http://www.laneuveville.ch/dl.php/fr/0d2s0-688x8n/Rglement\\_des\\_ports\\_et\\_tarif\\_de\\_location.pdf](http://www.laneuveville.ch/dl.php/fr/0d2s0-688x8n/Rglement_des_ports_et_tarif_de_location.pdf)

Service des ports de La Neuveville

#### Avis de construction

**Requérants :** M. et Mme Olivier et Katia Reggiani, chemin des Côtes-Bugnot 16, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet :** Michel Baur ar SIA, IneXt architecture Sàrl, route de Soleure 10,

2072 St-Blaise.

**Projet :** Aménagement des combles, création de trois fenêtres obliques de toiture et d'une lucarne, installation d'un couvert à véhicules et construction d'un escalier extérieur, au chemin des Côtes-Bugnot 16, sur la parcelle no 787, ban de la Neuveville.

**Zone :** H2.

**Dérogation :** Article 80, alinéa 2 de la loi sur les routes – Construction à l'intérieur de la distance d'interdiction de construire de 3.60 mètres par rapport à la route communale.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 mars 2018 au 2 avril 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 mars 2018

Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 61

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour l'école à journée continue Signal'air, la Municipalité de La Neuveville recherche :

#### Un(e) stagiaire dans le domaine ASE

Ce stage doit permettre d'accéder à une formation d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) ou de valider l'entrée dans une école supérieure dans le domaine social.

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2018

**Durée de la formation :** 39 semaines

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au lundi 19 mars 2018 au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. R. Fischer, Directeur de l'école à journée continue par téléphone au numéro 032 751 24 85.

La Neuveville, mars 2018

Le Conseil municipal

#### INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité et d'eau. Ces relevés sont planifiés comme suit :

**du lundi 05 mars 2018  
au vendredi 23 mars 2018**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

Téléphone : **032 752 10 10**,  
par courriel : [facturation@neuveville.ch](mailto:facturation@neuveville.ch)  
ou directement sur notre site internet  
[www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
Service commercial & facturation  
SERVICES INDUSTRIELS

#### Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00  
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



Paroisse réformée de La Neuveville

**SEMAINE D'ANIMATION  
OUVERTE À TOUS LES ENFANTS  
(DE TOUTES CONFESSIONS  
OU SANS CONFESSION)**

Du mardi 3 au vendredi 6 avril 2018, de 9h à 11h à la Maison de paroisse réformée

Le dimanche 8 avril, à 10h, une célébration préparée avec les enfants couronnera la semaine!  
Le thème sera : "Promenons-nous dans les bois !"  
Bricolages, chants, animations et une sortie surprise.  
NB : La semaine d'animation concerne les enfants de la 2<sup>ème</sup> année à la 6<sup>ème</sup> année.

Inscription à retourner ou à glisser dans la boîte aux lettres : Secrétariat de la paroisse réformée, Grand Rue 13, 2520 La Neuveville, jusqu'au samedi 30 mars dernier délai ! Informations complémentaires au secrétariat.  
E-mail : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

-----

Nom .....

Prénom(s) .....

N° tél de la maison .....

E-mail .....

N° Natel .....

Année scolaire .....

Signature d'un représentant légal

-----

**LE CONSEIL GENERAL**  
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs  
**mercredi 14 mars 2018 à 19.30 h.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 567'000.- TTC pour la réfection du chemin des Côtes Bugnot comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées, réseau d'électricité et télé-réseau) et les superstructures (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)
4. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2 ans) de CHF 363'500.- TTC pour l'assainissement des 2 stations transformatrices « Vichon » et « Plage » et le remplacement de l'alimentation en moyenne tension de la station « Plage » – Délégation de la compétence au Conseil municipal pour libérer les crédits concernant les objets particuliers : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 287'500.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Liberté » et le remplacement de son alimentation en moyenne tension : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
6. Crédit d'engagement de CHF 85'000.- TTC pour la mise en place d'une couverture sur la place située au nord du dépôt de la voirie au chemin de la Plage 2 – Décompte final : information (C. Ferrier)
7. Crédit d'engagement de CHF de 471'437.- TTC pour la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment, chemin du Signolet 3, et crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC pour l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite à l'école à journée continue ainsi que la mise en place d'un paratonnerre (soit un crédit total de CHF 539'017.- TTC) – Décompte final : information (C. Ferrier)
8. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)
9. Rapport CM en réponse à la motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)
10. Rapport CM en réponse à la motion FOR (S. Ohra) « Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare » (C. Ferrier)
11. Interventions parlementaires et développements
12. Questions simples et traitement
13. Communications

**LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES**



**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**FÉVRIER**

**Samedi 10 9.30-11.30h**  
**Lundis 12 9.30-11.30h**  
**Mercredi 14 18h00-19h00**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire  
**ADMINISTRATION COMMUNALE**

**STATISTIQUE RADARS 2017**

En 2017, la police cantonale a procédé à 12 contrôles de vitesse sur le territoire communal.

5 entre Nods et Lignièrès, 5 à la route de Lignièrès et 2 à la route de Chasseral. Sur un total de 4674 véhicules contrôlés, il y a eu 519 amendes d'ordre, 12 dénonciations au procureur et 3 dénonciations au procureur et retrait de permis.

Administration communale

**Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)**

**DECHETS ENCOMBRANTS**

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**24 mars 2018**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**MON FILS FUME  
DU CANNABIS!**

Nous sommes là pour vous aider!

**APPELEZ-NOUS!**  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE

«Souvent, mes douleurs sont insupportables»  
La Société suisse de la scierie en plaques soutient toutes les personnes atteintes de SEP. Aidez-nous vous aussi - [www.scierie-en-plaques.ch](http://www.scierie-en-plaques.ch)

SEP

**PROBLÈMES  
DE COUPLE?**

L'alcool n'est pas la solution!

**APPELEZ-NOUS!**  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :  
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	30.03.2018		Vendredi Saint
Lundi	02.04.2018		Pâques
Jeudi -			
Vendredi	10.05.2018	11.05.2018	Ascension
Lundi	21.05.2018		Pentecôte
	16.07.2018	01.08.2018	Vacances estivales
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

**Horaires des déchetteries Diesse / Prêles**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE  
AUX AYANTS DROIT DE VOTE  
EN MATIÈRE COMMUNALE  
CONVOCAION**

à l'Assemblée communale du 13 mars 2018  
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

**Ordre du jour**

**1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour l'installation d'un système Wifi visant à couvrir les principaux bâtiments communaux et leurs alentours**

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 60'000.00 visant à couvrir les principaux bâtiments communaux et leurs alentours

**2. Approbation d'un crédit d'engagement pour l'amélioration de notre système de récolte de déchets**

a) Présentation des deux variantes possibles du projet :

I. Variante privilégiant le statu quo d'une récolte par le biais des conteneurs actuels, nécessitant toutefois

certaines aménagements estimés à une dépense de CHF 100'000.00

II. Variante d'une installation d'un système de récolte des déchets par le biais de conteneurs semi-enterrés avec pesage sur l'ensemble du territoire communal pour une dépense de CHF 280'000.00

b) Choix de la variante

c) Approbation du crédit d'engagement selon la variante retenue

**3. Election de l'Organe de vérification du compte communal et autorité de surveillance en matière de protection des données pour la législature 2018-2021**

a) Présentation du dossier

b) Election de l'Organe de vérification du compte communal et autorité de surveillance en matière de protection des données pour la législature 2018-2021

**4. Informations du Conseil communal****5. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 9 février 2018

**PLANTATION ET TAILLE DES HAIES,  
ARBRES, BUISSONS, SEMIS  
DES CULTURES / CLÔTURES**

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,

- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,

- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,

- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

**2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2018, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.**

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 09.03.2018

Le Conseil communal

**PASSEPORT BIOMÉTRIQUE  
CARTE D'IDENTITÉ**

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

**uniquement après avoir pris rendez-vous**

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous [www.be.ch/passeport](http://www.be.ch/passeport).



**RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2018**

Les vignettes vertes 2018 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise) pour l'année 2018.

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) jusqu'au jeudi 29 mars 2018.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch).

Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2018.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

*L'administration communale*

**ELECTIONS CANTONALES DU 25 MARS 2018  
SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES !**

Davantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines élections cantonales du 25 mars 2018, vous trouverez sur leur site, [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch), toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

*L'administration communale*

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



**PORTES  
OUVERTES**

**Venez**

**Venez  
voir ....**

**l'Ecole à Journée Continue "Arc-en-Ciel"  
ouvre ses portes et vous convie tous  
(parents, intéressés et habitants)**

**le 22 mars 2018,  
de 18h à 21h**

Cette rencontre a pour but de vous faire connaître notre structure et son fonctionnement, de créer et favoriser le lien entre le personnel éducatif et tout intéressé.

VENEZ.....

- découvrir notre structure, le cadre d'accueil offert aux enfants.
- faire connaissance avec le personnel éducatif.
- visiter les différents locaux de notre école.
- apprendre comment fonctionne l'école à journée continue.
- boire le verre de l'amitié.
- poser vos questions.
- profiter de cette occasion pour inscrire officiellement votre enfant pour l'année scolaire 2018-2019!

Rien ne vaut un échange en face à face, aussi nous nous réjouissons sincèrement de vous rencontrer !!!

*Ecole à Journée Continue  
"Arc-en-Ciel"  
Sa directrice et son équipe !*

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**



**1<sup>er</sup> trimestre 2018**

**Stationnements**

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00  
**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15  
**Lamboing :** **En raison de la foire de Lamboing, le Bibliobus stationnera à la route de Prêles 3, devant la maison de Mme Bonjour.**

17 mars

*L'administration communale*

**RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

Pour ce mois de mars, la rencontre des aînés aura lieu le

**mercredi 21 mars 2018 à 15h00, au complexe du Cheval Blanc de Lamboing.**

Le thème de cet après-midi sera "préparation de Pâques". Pour une question d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à cette rencontre jusqu'au vendredi 16 mars 2018, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no 032 752 10 77).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.**

**Talon d'inscription – Préparation de Pâques**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél.: .....

Transport : NON  OUI

**A retourner jusqu'au  
vendredi 16 mars 2018 au plus tard  
à la Commune mixte de Plateau de Diesse,  
La Chaîne 2, 2515 Prêles**



**RECHERCHE D'UN MEMBRE DU COMITÉ**

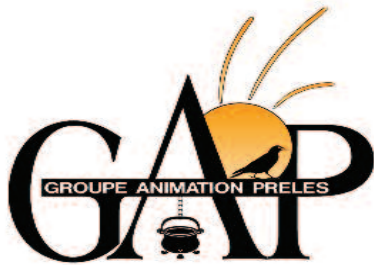
Le Groupe d'Animation de Prêles est un groupe subventionné par la commune de Plateau de Diesse, responsable d'organiser divers événements culturels afin d'offrir à la population quelques divertissements annuels dans le village de Prêles.

Ce groupe, appelé le GAP, est formé d'un comité composé de sept personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie de la région et de développer l'animation de la commune.

Pour ce faire, nous recherchons urgemment une personne, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter de nouvelles idées et motivée à donner un peu de son temps (7 comités annuels environ) pour donner de la vie à son village.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec le président, Monsieur Hermann Barth, au 078 614 68 04.



**INVITATION A  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Mercredi 14 mars 2018 à 20h00**  
à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles  
Un apéro sera offert en fin de séance

**ORDRE DU JOUR**

- Ouverture et salutations
- Procès-verbal de l'AG du 15.03.2017
- Rapport du Président
- Comptes 2017
  - Présentation par la Caissière
  - Rapport des vérificateurs
  - Approbation par l'Assemblée
- Réélections
  - Du Président Hermann Barth
  - Du comité Nicole Schneider Schneeberger (comptes) / Carole Perrot (secrétariat) / Willy Voutat / Christine Wütrich et Chloé Imer Dauwadlder.
- Programme/ budget 2018
- Modifications des statuts, respectivement dissolution du GAP en tant que société selon le code civil suisse / Transfère de tous les actifs et passifs, activités et obligations au comité selon les directives communales : Commission d'Animation Plateau de Diesse. Cette décision doit être prise à la majorité des 2/3 des membres présents à cette Assemblée générale et ayant le droit de vote selon l'art. 13 des statuts actuels.
- Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15.03.2017 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site :

[www.leplateaudediesse.ch/services/sdep\\_pv](http://www.leplateaudediesse.ch/services/sdep_pv)

Toutes adjonctions et modifications de cet ordre du jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au (078 614 68 04), au plus tard 5 jours avant l'Assemblée générale.

Tout le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner, d'une manière positive, votre intérêt pour l'animation de votre village ainsi que pour les activités qui y sont liées.

Le Président  
Hermann Barth

**L'ARZILLIÈRE**

présente



**Lamboing, Salle du Cheval-Blanc**  
**Samedi 10 mars 2018 à 20 heures**

Ouverture des portes à 19 h 30

Le pianiste, un accordéoniste, une contesse, trois choros invités, L'Air de Rien de Saignelégier, Chœur Accord de Fontenais, Tran La Sol de Tramelan, sous la direction de Jacques Chételat

**Bal avec Musimusicque**  
Petite restauration – Pâtisseries – Tombola  
Entrée 15 francs, enfants accompagnés, libre



**LAMBOING**  
**SAMEDI 17 MARS 2018**  
**FOIRE DE PRINTEMPS**  
**DE 9h A 17h**

40 EXPOSANTS

SUPER ANIMATION POUR ENFANTS  
DISCO TOBOGGAN / FOOT FLECHETTES /  
MUR DE GRIMPE

RESTAURATION

ARTISANAT / PRODUITS REGIONAUX /  
DEGUSTATIONS

ANIMATION MUSICALE

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN**  
GAL Groupe Animation Lamboing

**Nouvelles de l'administration****La commission compétente  
tire un bilan positif après cinq ans**

Les nouvelles autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont trouvé leurs marques après des difficultés initiales. La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) estime donc qu'aucune mesure urgente ne s'impose. Elle recommande au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport relatif à la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Il y a cinq ans, les 320 autorités communales de tutelle du canton de Berne ont été remplacées par onze APEA cantonales. Cette réforme a fait l'objet d'un suivi et d'un processus d'évaluation externes. Le Grand Conseil se penchera sur le rapport Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre consacré à l'application du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte lors de sa session de mars. Après avoir examiné ce document et entendu les précisions de représentants de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et des APEA, la commission propose au plénum d'en prendre connaissance.

**Un bilan globalement positif**

La CSoc reconnaît qu'après des remous initiaux, la situation s'est stabilisée et que les nouvelles autorités ont trouvé leurs marques. Il convient de relever la bonne collaboration entretenue désormais par les APEA avec les services sociaux et d'autres autorités telles le Ministère public des mineurs. La commission constate par ailleurs avec satisfaction que les adaptations légales décidées en novembre 2015 ont eu un impact positif. L'élargissement des compétences des présidents des APEA a permis d'alléger la charge de travail et d'améliorer l'efficacité. Comme le Conseil-exécutif, la CSoc estime qu'aucune mesure ne s'impose dans l'immédiat.

**Optimiser le coût des mesures de protection**

Le coût des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte peut néanmoins être optimisé, juge la commission. Pour elle, il est urgent d'établir une liste complète des prestations et des coûts des différentes offres institutionnelles et ambulatoires. Pour le domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, un rapport technique datant de mars 2017 livre les bases pour uniformiser et améliorer le système de financement, de pilotage et de surveillance des prestations. La commission souhaite que des me-

sures concrètes soient également élaborées pour adapter le coût des mesures de protection en faveur des adultes.

**Dépôt de la déclaration d'impôt**

La déclaration d'impôt doit être déposée le 15 mars au plus tard, ou le 15 mai pour les personnes exerçant une activité indépendante. Le moyen le plus simple de la remplir est de passer par le site TaxMe. Un report jusqu'au 15 novembre est possible, mais il doit être demandé avant la date d'échéance pour le dépôt de la déclaration. Pour le solliciter, il suffit de passer par TaxMe. Les demandes de prolongation au 15 septembre adressées en ligne sont gratuites; celles au 15 novembre coûtent 10 francs. Les demandes de prolongation peuvent également être faites par téléphone ou par courrier (aussi électronique) à l'Intendance des impôts, mais elles sont alors facturées 20 francs.

## Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 9 mars

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu  
16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse  
18h Catéchisme Cycle III

Samedi 10 mars

Catéchisme 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> : rdv à 9h45 au secrétariat, Grand Rue 13 : Vente des roses

Dimanche 11 mars

10h Culte avec sainte Cène / John Ebbutt, pasteur  
Luc 15, 1-24. « je ne suis plus digne... »

Chants : 21-09, 47-09, 42-01, 48-03, 62-73

Mercredi 14 mars

10h partage biblique et prière à la salle Schwander

Jeudi 15 mars

14h30 à la maison de paroisse, après-midi avec le pasteur Stéphane Rouèche qui nous racontera la Bible par quelques tours de magie, comme il en a le talent ! Une manière de s'émerveiller par le geste et le mystère de tours habilement exécutés. Bienvenue à tous ! Collation Rappel

Samedi matin 10 mars dès 10h, les catéchumènes vendront des roses en ville et au secrétariat en faveur des actions de Pain pour le Prochain et Action de Carême, [www.voir-et-agir.ch](http://www.voir-et-agir.ch)

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 11. März

10.15 Uhr, Kirche Twann: Suppentagsgottesdienst.  
Thema: „Verrückte Ideen retten die Welt!“ Mit Miriam Vaucher (Musik), den Jugendlichen der KUW 7 und 8, Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi. Anschliessend: Suppenzmittag in der Rebhalle.

Pikettdienst

5. bis 11. März: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98).

12. März bis 1. April: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über : [www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 9 mars

18h30 Premier Pardon à l'église paroissiale

Dimanche 11 mars

10h Messe à l'église paroissiale 4<sup>ème</sup> dimanche de Carême

Mardi 13 mars

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Jeudi 15 mars

8h45 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 18 mars

10h Messe à l'église paroissiale 5<sup>ème</sup> dimanche de Carême

Catéchèse

Samedi 10 mars à la salle paroissiale de 14h à 15h30 pour les 5-6-7-8-9H et de 16h à 17h30 pour les 3-4H (thème : « Pâques »).

Samedi 17 mars en l'église de Diesse de 17h à 18h30 : Eveil à la foi pour les enfants de 3 à 6 ans (thème : « viens faire la fête »).

Conférence

Dimanche 25 mars à 11h15 à la salle paroissiale, "Le défi de l'Autre dans un monde individualisé" par Monsieur Alain Toueg, aumônier en pastorale sociale et de la rue. Entrée libre, verre de l'amitié et collecte en fin de conférence pour un projet humanitaire.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte du souvenir

Dimanche 11 mars Culte du souvenir, à Diesse, 10h, pour faire mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés, pasteur Stéphane Rouèche

Eveil à la foi

Samedi 17 mars, 17h, église de Diesse, moment de fête pour la dernière rencontre œcuménique sur le thème de la découverte de l'église.

Pour les enfants de 3 à 6 ans.

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing; 9h45 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville.

Contact

Président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)

### Paroisse de Nods

Vendredi 2 mars

9h Méditation et projection du film : Le festin de Babette.

Dimanche 4 mars

Culte à Nods à 10h avec catéchumènes de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> H

Vendredi 9 mars

9h: Méditation et prière à la salle de paroisse

14h. Rencontre des aînés à la salle de paroisse

Dimanche 11 mars

10h. Culte à Diesse

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - [noverraz.plagne@swisslogique.ch](mailto:noverraz.plagne@swisslogique.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - [arosun@worldcom.ch](mailto:arosun@worldcom.ch)

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> Harmos

- Explorateurs: 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 10 mars

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte, pasteur Gilbert Dewinter

12h : Repas en commun avec l'église allemande

Mardi 13 mars

14h30 : Rencontre des Aînés

Mercredi 14 mars

19h30 : Réunion de prières

### Paroisse réformée de La Neuveville



#### SAMEDI MATIN 10 MARS VENTE DE ROSES DE 10H À 12H

La campagne œcuménique 2018 est sous le slogan "Roses équitables pour le droit à l'alimentation".

Avec l'achat de roses, vous soutenez les petits paysans du Guatemala et les populations défavorisées dans le monde entier. ([www.voir-et-agir.ch](http://www.voir-et-agir.ch))

Des catéchumènes seront devant la Migros, devant la Coop, vers la déchetterie, dans les rues ainsi qu'au secrétariat de la paroisse et vous proposeront des roses.

Nous vous prions de bien les accueillir en achetant une ou plusieurs roses à fr. 5.-.

Nous vous remercions d'avance de votre solidarité

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

### Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

### Services industriels de La Neuveville

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tél. 032 751 49 49

## Agenda / Musées

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

### Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,

chemin de la Raisse 3 : lundis 26 février / 5, 12, 19 mars 19

pas de répétition. 26 mars 20h AG. 2 avril pas de répétition, lundi

de Pâques. [mosaique.jispac.ch](http://mosaique.jispac.ch)

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Samedi 10 mars

Pierre Descoedres & Band - Jazz

Samedi 24 mars

Georges Chelon - chanson française

Samedi 7 avril

Crazy Pony - Country

Vendredi 20 avril

Bouillon - humour et Julien Paillard -

accordéon

Vendredi 4 mai

Marey - pop-folk & blues-rock

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes